



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations**

**Service de la protection de l'environnement et
installations classées**

Laval, le 25/03/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 22/03/2022

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**
EARL ARCS (DES)

**LA PILTIERE
53350 ST MICHEL DE LA ROE**

Références : dossier n° 4985 - AH – 202200514

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 22/03/2022 dans l'établissement EARL ARCS (DES) implanté LA PILTIERE - 53350 ST MICHEL DE LA ROE. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'inspection a eu lieu dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EARL ARCS (DES)
- LA PILTIERE - 53350 ST MICHEL DE LA ROE
- Code AIOT dans GUN : 0055302415
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED - MTD

L'exploitation dispose d'un arrêté préfectoral du 16 août 2007 modifié par arrêté préfectoral complémentaire du 05 juin 2019 l'autorisant à exploiter un atelier porcin de 224 truies, 30 cochettes, 900 porcelets post sevrage et 2 421 porc à l'engraissement, soit 3 303 aniamux équivalents.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Respect des effectifs, mise en oeuvre des MTD, respect du plan d'épandage et respect du 6ème programme nitrate en Mayenne

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de

l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Il n'y a pas de constats hors des points de contrôle.

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)
Prescriptions générales MTD	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 41, 45	/

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)
Prescriptions générales	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 6 ,7, 10, 20, 21, 22, 24, 31, 32	/
Prescriptions générales effluents, déchets	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 11, 23, 25	/
Prescriptions générales épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 26, 27, 37	/

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Il a été constaté des non-conformité mineures.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 6, 7, 10, 20, 21, 22, 24, 31, 32
Thème(s) : Élevage, Généralités
Prescription contrôlée : Effectifs,tenues générales, gouttières, propreté, perceptions odeurs (MTD 12-13, 19), dératisation, plantation, bruit, gestion des pâturages et parcours extérieurs
Constats : Le jour de l'inspection, il a été constaté 216 truies, 51 cochettes, 662 porcelets post-sevrage et 2008 porcs à l'engraissement soit 2 839 animaux équivalents. L'exploitation dispose d'un arrêté préfectoral du 16 août 2007 modifié par arrêté préfectoral complémentaire du 05 juin 2019, l'autorisant à exploiter un atelier porcin de 224 truies, 30 cochettes, 900 porcelets post sevrage et 2 421 porc à l'engraissement, soit 3 303 animaux équivalents. Pour les ces points, il n'y a pas de constat de non-conformité.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales effluents, déchets

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 11, 23, 25
Thème(s) : Élevage, Gestion des effluents
Prescription contrôlée : Stockages (MTD 15, 16, 17, 18),stockage des eaux résiduelles (eaux de lavages)(MTD 6, 7) étanchéité, stockage au champs, mis sur CEP
Constats : Il n'y a pas de constat de non-conformité.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 26, 27, 37
Thème(s) : Élevage, Epandage
Prescription contrôlée : Respect des périodes, respect des périodes des CIPAN, interdiction d'épandage le week-end, plan de fumure, analyse de terre, épandage de boues de STEP, bons d'enlèvements des prêteurs de terre, plan d'épandage, dose nitrate apportées (prévisionnelle)
Constats : Il n'y a pas de constat de non-conformité.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Prescriptions générales MTD

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 41, 45
Thème(s) : Élevage, Mise en œuvre des MTD
Prescription contrôlée : Performances environnementales globales des installations (système de management environnementales (SME) (MTD 1), émissions azote (MTD 3), émissions phosphore (MTD 4), déclaration GERE (MTD 25), Bilan massique azote et phosphore (BRS)(MDT 24), formation dans le domaine agricole (MTD 2), contrôle, entretien régulier, système de ventilation et sonde de température (MTD 2), respect des niveaux d'émissions associés (NEA) au MTD exprimé en kg NH3/emplacement/an (MTD 31-32), techniques mises en place pour réduction d'odeur, réduction d'émissions d'ammoniac (MDT 13, 33-34), rationalisation de l'énergie (MTD 8),
Constats : Absence de plan des zones à risques et des fiches de données de sécurité dans le registre des risques. Absence de contrôle des installations électriques (la visite de contrôle est prévue le 24 mars 2022).
Observations : Le jour de l'inspection, la déclaration GERE n'était pas faite.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

BILAN N et P205

LDPE13053
Service Production Environnement - Installations
Classées

NOM: EARL LES ARCS

ADRESSE: LA PILTIERE - 53350 ST MICHEL DE LA ROE

DATE:

22/03/2022

ANIMAUX										production d'azote épurable par les vaches laitières (kg/ha/animal)									
	kg N	kg P205	Nombre	N produit	P205 produit	temps pâture	N non maîtrisable	N maîtrisable	P non maîtrisable	P maîtrisable	production laitière								
Vaches laitières	88	38	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	Temps passé à l'extérieur								
Vaches allaitantes	40,5	25	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	4 mois								
Vaches de réforme	25	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	4 à 7 mois								
Genisses 0 - 1 an	42,5	18	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	7 mois								
Genisses 1 - 2 ans	54	25	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
Genisses > 2 ans	54	25	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
Mâle 0 - 1		7	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	Fourniture de phosphore par les vaches laitières (kg/ha/animal)								
		20	14	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	production laitière								
Mâle 1 - 2 ans											Temps passé à l'extérieur								
											4 mois								
Mâle > 2 ans											4 à 7 mois								
											7 mois								
Boulevard < 1 an engraissement	27	18	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
place de veau de boucherie	6,3	3	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
Truie ou verret présent, par an (et/etd)	17,4	14,1	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
Truie non reproductrice, par an (et/etd)	8,5	6,36	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
porc charcutier produit après pisset	3,17	2,12	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
porcelet produit en post-sevrage(etd)	0,44	0,31	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
Truie ou verret présent, par an (biphaas)	14,3	11	224	3203,2	2464	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
Truie non reproductrice, par an (biphaas)	7,8	4,35	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
porc charcutier produit après ps (biphaas)	2,6	1,45	6488	16877,40	9409,05	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
porcelet produit en post-sevrage (biphaas)	0,38	0,23	6700	2613	1541	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
canards barbares (mixte)	0,094	0,089	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
canard mulard PAG (extérieur)	0,113	0,117	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
canard mulard PAG (intérieur)	0,129	0,12	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
canards pékins	0,06	0,054	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
canes barbares futures reprod	0,114	0,153	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
canes barbares reprod	0,564	0,724	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
Canes pékin x barbare reprod	0,561	0,659	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
dindes lourdes	0,285	0,242	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
dindes médium	0,237	0,23	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
dindes reprod	0,584	0,592	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
pintades ad	0,042	0,035	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
pintades label	0,088	0,094	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poules ponduses ad (cages ad)	0,438	0,38	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poules ponduses ad (cages fortes profondes)	0,242	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poules ponduses ad (cage-actioir)	0,467	0,38	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poules ponduses label	0,467	0,373	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poules ponduses bio	0,365	0,353	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poules ponduses repto chair	0,382	0,485	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poules ponduses repto ponte	0,324	0,446	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poulet bio bat fixe	0,082	0,074	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poulet label bat fixe	0,068	0,048	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poulet léger (export)	0,021	0,008	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poulet ad certifié	0,045	0,027	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poulet ad lourd	0,026	0,026	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
poulet ad	0,015	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
Chevaux	28	28	15	585	390	0	0,00	0,00	0,00	0,00									
Total	23272,60	13804,05	23272,60	13804,05															

N org non maîtrisable	N org maîtrisable	P org non maîtrisable	P org maîtrisable
0,00	1613,80	0,00	346,72

exportation preneur	21659	12855,35
Importation	0	0
N organique sur l'exploitation	1613,80	
P organique sur l'exploitation	646,70	
S.A.U exploitation	14,92	
S.P.E	0	
S.P.N.E	0	
S.P.ATURE	0	
S.P.ATURE N.E	0	
Indice N	108,2	
N Minéral	521	
Indice N total	143,1	
P Minéral	20	
Indice P	64,9	
exportation des cultures		
	1394	Ratio 51,15%

préteur de terre	Inserti au PE	Bordereau valide	kg N	kg P
SCEA MARQUET	X		2175	1288,31
GAEC DE LA FORET	X		2063	1223,86
PIOU T MARTINE			1195	706,81
GAEC DICIJA			4595	2725,51
EARL DE LA METAIRIE			4094	2435,94
SOUJAS PIERRECK			1383	4154
GAEC DE LA BRETAGNE ANJOU			820,5	2463,93
Pfrosses			2000	1188,29
			21659	12855,35

